



**ARRETE DE CIRCULATION  
POUR EMPIETEMENT SUR LA CHAUSSEE  
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMP**

**ARRETE A202415**

**OBJET :**

**TERRASSEMENT DE 2 M + FOUILLE EN TERRAIN NATUREL ET ENROBE POUR RACCORDEMENT ENEDIS**

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8

Vu la demande du 11/03/2024 de la STE 3TECHNOLOGIES, domiciliée ZA Camparian Nord 33670 VAYRES, représentée par Monsieur LADJEROUD Azize de réaliser des travaux au chemin de Grelot, voie communale VC 104 ;

**CONSIDERANT** que les travaux de terrassement auront lieu à partir du 25/03/2024 pour une durée de 30 jours calendaires ;

**CONSIDERANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée ;

**A R R Ê T É**

**Article 1 :**

Dans le cadre des travaux de terrassement de 2 m sur accotement pour raccordement Enedis, un empiètement sur chaussée sera effectué au chemin de Grelot, voie communale VC 104 à partir du 25/03/2024 pour une durée de 30 jours calendaires ;

**Article 2 :**

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone des travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- Limitation de vitesse à 30 km/h
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

**Article 3 :**

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

**Article 4 :**

- Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté
- Monsieur le Responsable de la société 3 TECHNOLOGIES
- Monsieur le responsable de la société ENEDIS

Fait à Prignac et Marcamps, le 11/03/2024

